

---

Adresse des citoyens formant la société populaire de Coutras à la Convention nationale, lors de la séance du 3 frimaire an III (23 novembre 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse des citoyens formant la société populaire de Coutras à la Convention nationale, lors de la séance du 3 frimaire an III (23 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CII - Du 1er au 12 frimaire An III (21 novembre au 2 décembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2012. pp. 68-69;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_2012\\_num\\_102\\_1\\_19631\\_t1\\_0068\\_0000\\_9](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2012_num_102_1_19631_t1_0068_0000_9)

---

Fichier pdf généré le 15/07/2019

## l

[*Les citoyens composant la société des Amis de la liberté et de l'égalité montagnarde de Duravel à la Convention nationale, Duravel, le 12 brumaire an III*] (16)

Citoyens représentants,

S'il n'a été aucun point de la République qui n'ait retenti de vos louanges après la chute du dernier des tyrans ; que ne doit pas le peuple français à votre énergie constante, qui depuis a relevé la majesté dans les mains de ses représentants ! Combien n'a-t-il pas à vous applaudir et se féliciter que par votre caractère rendu intrépide par le malheur de la terreur, cette seule vertu des nérons n'ombrage plus le sol de la liberté, où plane pour toujours en faveur de l'égalité, l'élément de la justice pour l'innocence et pour le crime ! Nous avons reçu comme un nouveau bienfait votre adresse au peuple français du dix-huit vendémiaire. C'est pour luy le vrai fanal qui doit l'éclairer jusqu'au bout de la carrière révolutionnaire, nous vous félicitons de vos travaux toujours fructueux et nous vous rapportons avec reconnaissance la brillante prospérité dont jouit la République, au milieu même des écueils et des orages inséparables d'une grande Révolution, en attendant que la France devenue l'*[illisible]* de l'Europe chantant malgré elle les triomphes du premier des peuples, et votre gloire, en attendant que l'univers enfin devenu fou *[illisible]* se régénère comme elle, pour réunir à jamais tous les peuples en une seule famille de frères.

Vive la République française, vive la Convention nationale.

Suivent 47 signatures.

## m

[*Les cultivateurs réunis en société populaire de La Jarrie, La Jarrie, le 16 brumaire an III*] (17)

Grâces vous soient rendues pour vos glorieux travaux, pour vos soins paternels. La justice a remplacé la terreur ; et les factions et les factieux anéantis assurent à jamais le bonheur de la plus grande et la plus célèbre république des siècles.

Grâces vous soient rendues d'avoir établi une démarcation entre les hommes vertueux et les êtres immoraux ; comme vous, Législateurs, nous combattons les ennemis de la liberté sous quelque masque qu'ils se couvrent.

Méfiez-vous surtout de ces adresses insidieuses où le peuple n'a aucune part, tramées par ces hommes de sang dont le règne affreux devrait être rayé des pages de l'histoire. Soutenez, législateurs, par votre union la carrière que vous parcourez si dignement, restez à votre poste jusqu'à

(16) C 328 (2), pl. 1454, p. 7. *Bull.*, 3 frim.

(17) C 328 (2), pl. 1454, p. 4. *Bull.*, 5 frim. (suppl.) ; *Moniteur*, XXII, 601.

ce que les trônes ébranlés s'anéantissent. Nous jurons haine aux tyrans, aux factieux, aux intriguants de toute espèce, nous jurons de maintenir jusqu'à la mort la république une et indivisible, nous jurons de ne reconnaître d'autre point de ralliement que la Convention nationale, et de vivre ou mourir pour la liberté.

Suivent 45 signatures.

## n

[*La société populaire de Chauny à la Convention nationale, le 14 brumaire an III*] (18)

Séance du 14 brumaire an 3<sup>ème</sup> de la République.

Le cri de reconnaissance doit toujours pénétrer dans le temple des lois ; hier, nous vous félicitons sur votre adresse aux Français ; nous vous disions qu'elle doit être le coup de massue qui devoit à jamais détruire la perfidie et l'immoralité pour y substituer la justice et la bonne foi. Aujourd'hui dans l'ivresse du bonheur que vous nous avez procuré, en nous envoyant le représentant Pérard, nous nous écrivions tous, d'une voix unanime, nous jouissons de tous les bienfaits que vous nous avez promis.

Pérard a su découvrir l'imposture et venger le patriotisme des calomnies, il a appelé aux fonctions publiques les amis du peuple, et en a éloigné l'immoralité qui les corrompt, et l'incapacité qui les paralyse ; nous laissons à l'amitié qu'il nous a témoigné, le soin de vous rendre compte de nos principes ; nous vous dirons seulement que ses vertus l'ont fait chérir icy : il a vengé l'innocence en la rendant à la liberté, il a augmenté en nous l'horreur de la tyrannie, en nous faisant connoître le bonheur que le peuple a droit d'attendre de ses représentants. C'étoit un ami qui parloit en notre nom ; c'étoit plutôt un père qui mettoit de l'ordre dans sa maison, qu'un représentant investi de grands pouvoirs.

Législateurs, les moyens de Pérard pour se faire aimer sont les vôtres, et l'attachement de tous les Français à la Convention nationale, vous prouvera toujours que la justice est la base des républiques, comme la terreur est l'appui du despotisme.

Vive la République, vive la Convention, vive Pérard.

Les membres de la société populaire de Chauny.

Suivent 50 signatures.

## o

[*Les citoyens formant la société populaire de Coutras à la Convention nationale, le 6 brumaire an III*] (19)

(18) C 328 (2), pl. 1454, p. 6.

(19) C 328 (2), pl. 1454, p. 8.

Législateurs,

Votre décret sur la police des sociétés populaires est un hommage rendu à la déclaration des Droits. C'est ainsi qu'en les rappelant aux principes, vous les rétablissez dans toute la plénitude de leurs droits et de leurs devoirs.

C'est devant cette mesure aussi sage en politique que forte en principe, que s'agitent l'ambition de quelques uns, la haine ou la rage coupable de quelques autres ; mais, que peuvent devant la loi protectrice et garantie par l'assentiment des vingt cinq millions d'hommes quelques passions exaltées de la puissance du peuple ou de son honneur lorsqu'un coup d'œil de ses représentants peut seul les anéantir ? Ne savent-ils pas ceux-là qui sont plus qu'égarés, que la volonté est une comme la République, et que les droits de l'homme et du citoyen sont impérissables. Ne savent-ils pas qu'il est écrit article 2 = Brutus frappe le tyran ?

Législateurs, la liberté étoit encore dans son berceau, un voile épais le dérobaît aux regards du peuple, pour aller à elle, il falloit traverser un tunnel, lorsque attirés par un rayon d'espérance, nous réunîmes nos efforts communs pour la défendre, contre son ennemi naturel. Dès lors un sentiment profond la gravoit dans nos cœurs, il fut tout entier pour la liberté, nous nous réunîmes en société paisible et nos efforts communs depuis cinq ans tendirent toujours à l'instruction de nos concitoyens, nous leur inspirâmes par la force de l'exemple, l'obéissance aux loix et un attachement inviolable à la représentation nationale ; cet attachement est plus fort que jamais.

Vous venér d'arracher des mains de l'intrigue la boussole qui désormais dirrigera l'opinion publique vers un seul et même centre ; vous avés par cet acte de souveraineté nationale affermi plus que jamais les sociétés populaires sur leurs bases. Ce n'est pas là une des moindres circonstances où l'aristocratie, encore trompée sur vos véritables intentions, ait été forcée de battre en retraite ; elle croyait déjà les sociétés anéanties et dans sa marche triomphante, c'est aux avant postes de la Convention qu'elle les a rencontrées et où elle a succombé pour la dernière fois.

L'intrigue et la malveillance n'ont pas manqué aussi de se donner le signal, et le peuple toujours crédule s'est encore une fois laissé trompé ; il a cru un instant ses assemblées dissoutes et ses droits méconnus. C'étoit le fruit de l'erreur, ouvrage de ses ennemis toujours actifs et méchants... où étoient alors les sociétés si gratuitement inculpées et sy fortement batues par les tempêtes des opinions ? Si nous devons les juger par nous-mêmes, elles étoient à leur poste, la loi à la main, forte de leur puissance, elles détruisoient l'erreur et calmoient les inquiétudes, applaudissoient à votre décret, s'y soumettoient avec transport, et dans le délire d'une joye parfaite, elles pardonnoient à leurs détracteurs de bonne foye, lors même qu'elles juroient une guerre à mort aux tyrans et aux factions.

Mourir pour défendre nos droits sacrés, pour appuyer et deffendre la représentation nationale,

n'est-ce pas se sacrifier pour la même cause ? Non jamais elle ne portera une main parricide sur le contrat social, cette Convention qui abatit les tyrans et dont l'attitude fière et majestueuse, fait seule trembler tous les trones de l'Europe. Perdez donc espoir, traitez et conspirateurs, Jean-Jacques est au Panthéon, Mirabeau dans la boue, Robespierre aux enfers ; quelle plus forte preuve donneroit elle au peuple que cette main si puissente, si bienfaisante pour les bons, si terrible pour les méchants, bien loin de détruire son ouvrage, frappera de mort, quiconque devoit y toucher.

Legislateurs, gardez votre poste jusqu'à l'entière extirpation de nos ennemis ; soyés inexorables envers les conspirateurs ; que l'intrigue soit punie, que le règne de la justice protège l'innocence, et que le crime disparoisse sous la hache de la loi. Conservé jusqu'à la paix le gouvernement sauveur de la liberté, et vous avés bien mérité de vos concitoyens.

Nous applaudissons à votre adresse au peuple, elle est digne de luy et de vous : nous vous jurons en particulier un attachement sans borne, vous serez toujours notre centre de ralliement, et comme au temps du fédéralisme, ny les menaces, ny la persécution de quelle part qu'elle nous vienne, si vous tourner vos regards vers Coutras, cette commune fidelle ne cessera jamais de tourner les siens vers vous, et vous les rancontretér en tout temps, attachés vers la Convention nationale, objet de ses vœux et des nôtres.

*Suivent 73 signatures.*

**P**

[Adresse à la Convention nationale, par les citoyens du district de Lons-le-Saunier, convoqués en assemblée générale par les représentants du peuple Besson, Sevestre, Foucher du Cher et Pelletier, Lons-le-Saunier, le 8 vendémiaire l'an trois de la République française une et indivisible, prononcée par le citoyen Bouillier, chef de légion] (20)

Citoyens représentans,

Recevez les témoignages publics de la reconnaissance des citoyens de Lons-le-Saunier, vous leur avez rendu le bonheur, ils vous offrent en échange leur amour et leur gratitude, trop faible récompense des bienfaits que vous avez laissés sur cette commune, assez longtemps. Malheureusement, si elle parut un moment démerité la confiance de la Convention, ce fut un moment d'erreur qu'ont assez expié son long repentir et les vexations nombreuses auxquelles elle a été livrée. Si elle eut le malheur de voir naître dans son sein quelques scélérats trop fameux, que de patriotes vertueux ne renferme t-elle pas, quelle part n'a telle pas fournie dans les nombreuses batailles que le Jura compte sur la frontière pour y combattre, triompher ou mourir pour la cause de la liberté.